

## L'Université et la ville : approches de l'UCL et de la KULeuven.

Cercle royal gaulois artistique et littéraire, 5, rue de la Loi, 1000 Bruxelles

Tribune « Ville et société »

Déjeuner débat mensuel du vendredi 7 septembre 2007 à 12.30 précises.

Débat animé par :

**Bernard Coulie, Recteur de l'UCL et**

**Marc Vervenne, Recteur de la KULeuven**

*Le débat tenu en 2003, à la même tribune et sur le même sujet, avait indiqué une double relation de l'université avec la « ville », c'est-à-dire la cité (civitas) et la ville (urbs).*

*La relation avec la cité (civitas) inclut les activités civiques et sociales de l'université, y compris vers une communauté plus large, voire virtuelle (« clicks vs bricks »). Aux Etats-Unis les grandes universités conçoivent leur aire d'action à l'échelle mondiale, comme des multinationales. Elles cherchent à étendre leur recrutement et leurs services sur tous les marchés, par exemple les marchés asiatiques émergents. La relation de l'université avec la ville (urbs) inclut les services à la communauté urbaine, les musées qu'elle entretient, les équipements culturels et sportifs qu'elle met à la disposition des citoyens, le parc de logements qu'elle loue à ses professeurs et à ses étudiants. Cette offre de proximité peut poser des problèmes de relations entre « Town » et « Gown ». Ces deux aires de relations s'appliquent aussi bien à Louvain, ville traditionnellement à dominante universitaire, qu'à Louvain-la-Neuve, ensemble universitaire et urbain créé de toutes pièces. Bien que la population universitaire y soit devenue minoritaire, l'Université y reste toujours le secteur dominant.*

**Bernard Coulie** occupe les fonctions de recteur de l'Université catholique de Louvain depuis 2004.

**Marc Vervenne** occupe les mêmes fonctions à la KULeuven, depuis la même année.

*Tous deux ont participé activement à la mise en application, dans leurs communautés linguistiques respectives, des dispositions du « Décret de Bologne », qui rénove en profondeur l'organisation des universités européennes, selon des modalités laissées aux Etats-membres. Au-delà de l'étanchéité communautaire comment deux recteurs voient-ils les relations de leur université avec leur environnement et quelle place voient-ils pour des synergies entre elles ?*

**Le Recteur de l'UCL, le Professeur Bernard Coulie**, ouvre le débat en faisant référence à l'ouvrage d'André Mertens, « *Louvain-la-Neuve, une aventure urbanistique. Un aléa du temps et de l'espace* » et pose d'emblée la question du **lien organique ville – université ?**

Si la ville n'est pas le terrain organique de l'université, elle en reste néanmoins le terrain privilégié. En effet, en Europe, la géographie universitaire (lieu d'accueil) s'identifie souvent avec la géographie urbaine (lieu de rencontres); depuis le début de son histoire, l'université dépend d'organes supra urbains (empereur, pape, seigneur) et aujourd'hui encore entre dans des liens avec une tierce personne comme les pouvoirs politiques extra urbains, les communautés, les régions; le concept même de savoir universitaire est en relation avec la ville en tant que savoir professionnalisant, réutilisable en milieu urbain; en outre, la ville n'est pas limitée à l'université comme lieu de création de savoir et de formation (à Louvain l'Ancienne des mouvements humanistes se sont créés en dehors de l'université avant d'y être réintégrés et Louvain-la-Neuve développe des institutions d'enseignement non universitaires). En conclusion, l'université, institution urbaine certes, n'a pas la ville comme unique horizon et dépasse les limites de celle-ci tant au niveau de la culture développée, du recrutement du personnel et des étudiants ainsi que des pouvoirs de contrôle non urbains. Ce modèle - celui de Louvain-la-Neuve - d'un espace universitaire à la fois dans la ville et hors de la ville constitue un pari difficile et interpellant.

**Louvain-la-Neuve gardera-t-elle son âme ?** Si le modèle urbain évolue (passage d'une ville de la densité à la ville de la fluidité aux contours diffus), le modèle universitaire change également

(enseignement à distance, réseaux européens suite au décret de Bologne, regroupements universitaires en académies...).

Cette évolution entraîne des changements de paradigmes où le rôle d'acteur urbain de l'université va diminuer et la référence identitaire va dépasser la ville de Louvain-la Neuve pour devenir « l'Université de Louvain » avec retour à la référence "Louvain" comme identité pour l'UCL.

**Le Recteur de la KUL/Leuven, le Professeur Marc Vervenne** souligne, en remarques préliminaires, que contrairement au label « Université de Louvain », « KULeuven » isole géographiquement et entraîne d'avantage de difficultés à se profiler au niveau mondial. Par contre, en Flandre, les villes d'Anvers et d'Hasselt s'identifient avec leurs universités ; quant à Leuven, **l'identification ville-université est devenue plus active aujourd'hui qu'auparavant.**

En effet, le cas de Leuven est bien différent de Louvain-la-Neuve. Une synergie étroite existe entre la ville et l'université dans plusieurs domaines : la ville a accordé à l'université un bail d'1 Euro pour 99 ans ; certaines facultés sont à l'intérieur de la ville (droit et théologie, par exemple), d'autres à l'extérieur (médecine, par exemple) ; l'université assure à la ville un développement économique et culturel ; l'intégration des étudiants étrangers ( 5.000 étrangers venant de 160 pays) dans la ville semble s'améliorer grâce aux efforts des autorités politiques de présenter la ville et l'université comme ouvertes et européennes. A noter, toutefois, que le recrutement venant de l'ensemble de la Flandre est insuffisant, Gent étant considérée comme ville plus attractive. Aujourd'hui, donc, à Leuven, l'université contribue à développer la ville et la ville développe l'université (spinhoff, entre autres). Ville et université s'attellent au projet commun de former les jeunes dans la société d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, **il faut renouer la relation Leuven/Louvain** rompue jadis pour des raisons sociales et linguistiques. Les deux universités, catholiques et institutions scientifiques, de même tradition et chargée d'une mission spécifique, doivent se profiler ensemble pour prendre leur responsabilité dans une fonction sociale et développer une synergie entre université et ville dans le contexte européen.

**Le débat** qui suivit aborda la question de l'interaction **université-Europe**, amorcée depuis quelques années déjà par les programmes Erasmus et développée aujourd'hui par le processus de Bologne créant un véritable espace européen pour l'enseignement supérieur (crédits d'études et harmonisation des diplômes) mais suscitant, entre autres, les problèmes de moyens financiers, de compétitivités des universités et de mobilité des étudiants et des enseignants. Concernant ce dernier point, les recteurs des deux universités soulignent le **déficit de mobilité tant physique que mentale** de la jeunesse belge qui, trop souvent, privilégie un enseignement « près de chez soi ». Cette attitude paradoxale, à l'heure de la mondialisation, s'explique sans doute par le trop grand nombre d'universités et d'enseignements supérieurs en Belgique (en communauté française, 9 universités pour 4 millions d'habitants !). A ce sujet, il est regrettable que la fusion de l'enseignement par **réseaux** ne rencontre pas une logique géographique. **Le « devoir d'irrespect »** des universités, la voix « du recul » des intellectuels, leur regard critique, le rôle éthique des chercheurs engagés face aux réalités sociales, économiques, scientifiques, idéologiques... en pleine mutations furent également soulignés. Si l'action des medias fut important dans le « wallen buiten » en 1968, les éditorialiste des journaux belges aujourd'hui voient d'avantage l'avenir des universités dans une collaboration entre les deux communautés. Quant à la **recherche**, une des missions essentielles de l'université, elle trouve son financement en partie dans l'allocation de fonctionnement accordée par les Communautés, en partie dans les grands Fonds nationaux et internationaux et en partie dans le mécénat privé et les entreprises, l'université étant également un acteur économique et social en répondant aux demandes de la société (plan Marshall Wallonie, par exemple).

**Thérèse Tulkens**